



Déclaration de la CSI – ITF – UITA pour la 4^e ANUE – 5 mars 2019

Les plastiques et les produits chimiques menacent la sécurité alimentaire, la santé et les emplois des travailleurs et des travailleuses: les organisations syndicales internationales lancent un appel à l'action

La quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) a lieu à Nairobi, Kenya, sur le thème «Les solutions innovantes pour relever les défis environnementaux et garantir la consommation et la production durables.» La préparation de la réunion se déroule du 4 au 8 mars et le débat de haut niveau est prévu du 11 au 15 mars 2019. L'ANUE est l'instance décisionnelle mondiale sur l'environnement de haut niveau la plus importante au monde; elle réunit des gouvernements, des entrepreneurs, des militants et d'autres acteurs pour partager leurs idées et agir. Les représentant(e)s syndicaux constitueront une composante importante de la représentation de la société civile à l'Assemblée.

La 4^e ANUE s'articule autour de trois priorités:

- relever les défis environnementaux liés à la pauvreté et à la gestion des ressources naturelles: promouvoir des systèmes alimentaires durables et la sécurité alimentaire, enrayer la disparition de la biodiversité;
- adopter des approches axées sur le cycle de vie en ce qui concerne l'efficacité des ressources, l'énergie, la gestion des substances chimiques et des déchets;
- garantir un développement commercial durable à une époque où le changement technologique évolue très rapidement.

La durabilité est un concept intégré. Les syndicats plaident en faveur d'écosystèmes durables qui peuvent offrir des emplois décents au sein de communautés stables et aptes à partager la prospérité avec toute la population. Les syndicats demandent également la reconnaissance des liens existant entre la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté, le développement de technologies vertes qui génèrent des emplois décents, et la promotion de l'égalité de genre, des droits humains et de l'autonomisation des femmes dans la gouvernance environnementale.

Tous ces domaines sont extrêmement importants pour assurer un avenir durable, mais les syndicats tiennent à mettre un accent particulier sur les ravages de la pollution par les plastiques dans le milieu marin pour l'environnement et les moyens de subsistance des travailleurs, et sur les dégâts que provoque l'exposition aux substances dangereuses et aux déchets toxiques.

Les déchets marins et la pollution par les plastiques menacent les emplois, les vies et les moyens de subsistance des travailleurs

Les mers et les océans sont le lieu de travail de millions de personnes. La pollution due aux plastiques menace la sécurité de l'emploi, la sécurité alimentaire et l'innocuité des aliments sur l'ensemble de la planète. Une quantité non négligeable de la nourriture mondiale est issue des produits de la mer, qui sont de plus en plus contaminés par les microplastiques. Les agences des Nations Unies chargées de veiller à cette menace pour la sécurité alimentaire gagneraient à travailler avec l'OIT, pour sa constitution tripartite formée de gouvernements, d'organisations syndicales et d'employeurs.

Les organisations syndicales internationales cherchent à conclure un accord juridiquement contraignant afin de renforcer la gouvernance mondiale sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin.

Substances dangereuses et déchets toxiques

Les pays doivent protéger l'environnement et réduire autant que possible l'incidence négative des substances dangereuses sur la santé humaine au long de leur cycle de vie. Il est urgent d'adopter des lois nationales plus rigoureuses qui s'inscrivent dans un cadre mondial. Le cadre juridique doit prévoir une interdiction et des stratégies d'élimination sûres pour les substances les plus dangereuses, ainsi que des mesures strictes pour protéger les travailleurs et les consommateurs, notamment le droit à l'information sur les substances et les déchets dangereux. Les États devraient assurer l'accès au traitement médical et l'indemnisation des travailleurs et des autres citoyens souffrant de maladies ou de handicaps suite à une exposition à des substances dangereuses.

Les organisations syndicales internationales souhaitent attirer l'attention sur le travail réalisé par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains et les substances toxiques, et plus particulièrement sur son rapport relatif à la protection des travailleurs contre les expositions toxiques, qui a été présenté au Conseil des droits de l'homme en 2018. Ce [rapport](#) propose 15 principes pour aider les États, les entreprises et d'autres acteurs à respecter le droit de chacun de bénéficier de conditions de travail sûres et saines.

Les pays devraient également adopter et/ou réviser et systématiquement actualiser les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes.

Nous exhortons les pays à appliquer les Conventions existantes sur les produits chimiques et les déchets et à prendre part à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) au-delà de 2020. Nous appelons également à la suppression progressive des pesticides dangereux.

L'action urgente s'impose

Le mouvement syndical international appelle tous les gouvernements à reconnaître l'ampleur du problème et la nécessité d'élaborer et de commencer à appliquer immédiatement les plans d'action destinés à réduire et à éliminer totalement la pollution des mers et des océans. Nous soutenons l'initiative visant à mettre au point un instrument internationalement contraignant pour empêcher la pollution par les plastiques, et nous prions tous les gouvernements de soutenir de toute urgence cet instrument contraignant.

Les entreprises transnationales, en particulier les fabricants et les vendeurs d'aliments, de boissons et de produits de restauration rapide doivent prendre des mesures immédiates pour supprimer le plastique dans leurs emballages et le remplacer par des alternatives recyclables. Ces sociétés doivent par ailleurs travailler avec tous leurs partenaires commerciaux d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement pour s'assurer que tout emballage est conçu avec une attention particulière vis-à-vis de son impact sur l'environnement. Il ne suffit pas de déclarer que tous les emballages et récipients en plastique seront recyclables à partir d'une date donnée sans investir ni participer aux opérations de collecte et de recyclage.

Nous pensons que les personnes qui travaillent dans les petites structures commerciales autour des produits de la mer, de la pêche et de l'aquaculture sont les premières à être confrontées au problème; c'est pourquoi nous demandons aux gouvernements présents à la 4^e ANUE de respecter la liberté syndicale et de collaborer avec les syndicats et les groupes de la société civile lors des consultations organisées sur ces questions, afin de garantir la protection de l'environnement et des droits humains. Nous rappelons par ailleurs le récent [«Rapport du Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation» pour les travailleurs du secteur de la pêche](#).

En outre, nous demandons à la FAO, à l'OIT et à l'OMI d'agir davantage pour élaborer des normes et des réglementations sur l'utilisation et l'exploitation responsables des ressources marines au profit des personnes qui travaillent dans ce secteur, de l'ensemble de la population et des générations actuelles et futures.

Pour de plus amples informations sur les actions menées par les syndicats à l'ANUE, vous pouvez contacter notre délégation:

- Bert De Wel – responsable de la politique pour la CSI – Bert.DeWel@ituc-csi.org
- Rhoda Boateng – responsable de la politique pour la CSI-Afrique – Rhoda.Boateng@ituc-africa.org
- Rebecca Okello – responsable de programme pour COTU (Kenya)

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA):

- Kirill Buketov – responsable de la politique internationale – Kirill.Buketov@iuf.org

Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF):

Rossen Karavatchev – assistant principal de section, ITF -section des marins, de la pêche et de la navigation intérieure – Karavatchev_Rossen@itf.org.uk



La CSI représente 207 millions de travailleuses et de travailleurs au sein de 331 organisations affiliées nationales dans 163 pays et territoires.



La Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) est une fédération démocratique dirigée par ses affiliés, reconnue comme la plus grande organisation mondiale du secteur des transports. Nous mettons toute notre énergie à améliorer le quotidien des travailleuses et travailleurs, en créant du lien entre les syndicats de 147 pays qui, sans cela, seraient isolés les uns des autres. Nous aidons leurs membres à obtenir droits, égalité et justice. Nous sommes la voix de plus de 18 millions de travailleuses et travailleurs partout dans le monde.



L'Union Internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA) est une fédération internationale d'organisations syndicales représentant les travailleuses et travailleurs employés dans les secteurs de l'agriculture et des plantations, de la préparation et de la transformation des produits alimentaires et des boissons, de l'hôtellerie, de la restauration et du catering, et dans toutes les étapes de la transformation du tabac. L'UITA est composée de 421 organisations syndicales affiliées dans 128 pays représentant plus de 10 millions de travailleuses et travailleurs.